

Flash Covid-19

Les conséquences du Covid-19 sur l'entrepreneuriat en France

• 11 mai 2020 •



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Flash spécial crise du Covid-19 sur la période du 16 mars au 30 avril

Un premier coup frein brutal sur l'entrepreneuriat

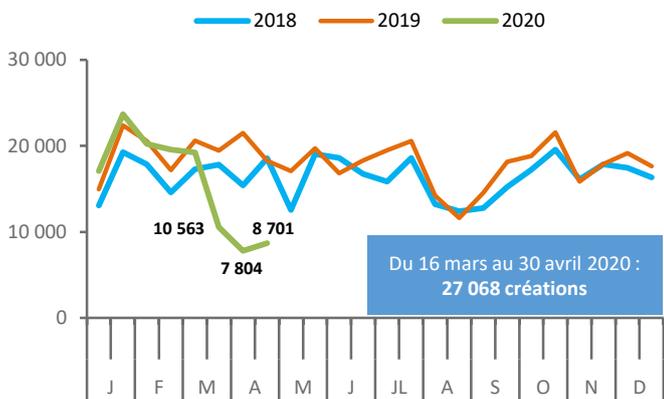
Le Covid 19 et les mesures de confinement de la population annoncées par Emmanuel Macron le 16 mars pour endiguer la pandémie entraînent un choc économique d'ampleur inédite en temps de paix. La crise est asymétrique mais fait globalement plonger la plupart des secteurs de l'économie française. Dans ce contexte d'incertitudes maximales, les repères statistiques s'avèrent plus que jamais essentiels, même s'ils sont particulièrement difficiles à produire. Les diverses études parues dont celles de Xerfi, de l'INSEE, de l'OFCE ou encore de la Banque de France évaluent de manière assez consensuelle un dévissage instantané de l'économie française compris entre 32 % et 36 % du PIB par rapport à une situation normale.

Au plus près des acteurs de l'économie réelle, les greffiers de tribunaux de commerce se sont organisés pour maintenir leurs activités et assurer la continuité de la justice commerciale grâce aux plateformes et outils numériques mis en place. Les données ainsi produites par les greffiers permettent de mieux évaluer la brutalité du coup d'arrêt. **Sur la période du 16 mars au 30 avril, 27 068 immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés ont été enregistrées, soit un effondrement de 54,3 % par rapport à la même période en 2019.** Dans le même temps, 1 487 ouvertures de procédures collectives ont été enregistrées, soit une baisse de 72,8 % à un an d'intervalle. A ce stade, cette statistique, qui constitue un indicateur avancé des disparitions d'entreprises, est moins pertinente que celle des immatriculations pour rendre compte des conséquences économiques de l'épidémie. L'évolution des procédures collectives reflète plutôt le ralentissement inévitable de l'activité des tribunaux en cette période étant toutefois précisé que ceux-ci ont fonctionné, grâce à la possibilité d'effectuer une demande d'ouverture de procédure collective sur tribunaldigital.fr et la tenue de nombreuses audiences en visioconférence tout au long du confinement.

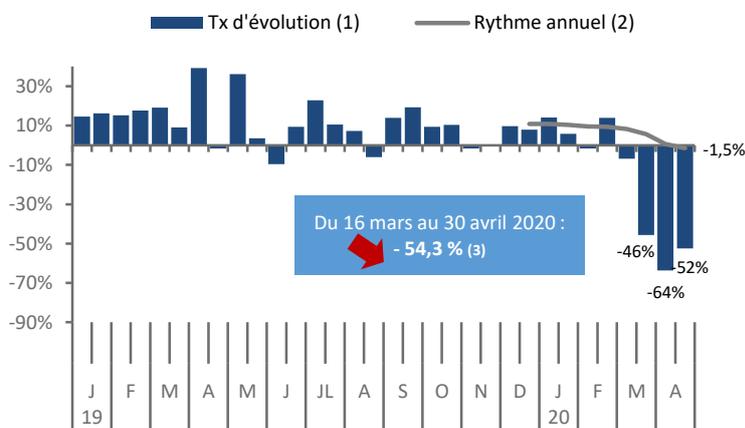
L'indicateur des entreprises en difficultés sera crucial à observer post confinement, en particulier lors de la sortie progressive de plus de la moitié des salariés du secteur privé placés en chômage partiel (12,1 millions au 5 mai et près d'1 million d'entreprises) et plus largement de l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Etat et les autres acteurs publics. En tout état de cause, des défaillances d'entreprises sont à anticiper dans les prochains mois d'autant que les séquelles laissées par cette crise sanitaire inédite sur le tissu productif français risquent d'être longues et profondes.

Effondrement des créations d'entreprises

Nombre bimensuel d'immatriculations

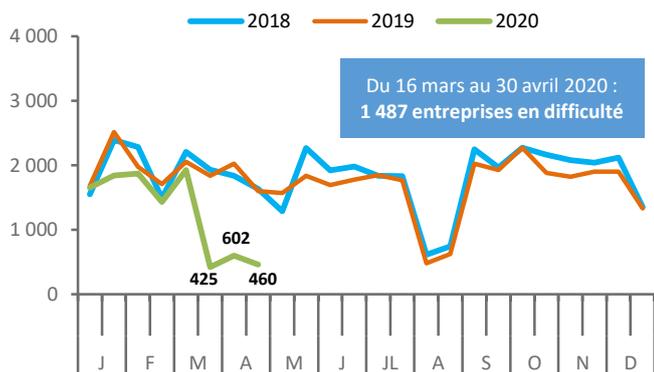


Evolution bimensuelle des immatriculations

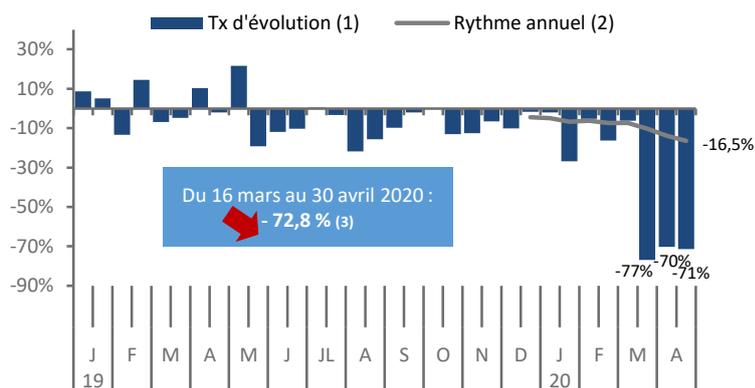


Ralentissement de l'activité des tribunaux de commerce

Nombre bimensuel d'ouvertures de procédures



Evolution bimensuelle d'ouvertures de procédures



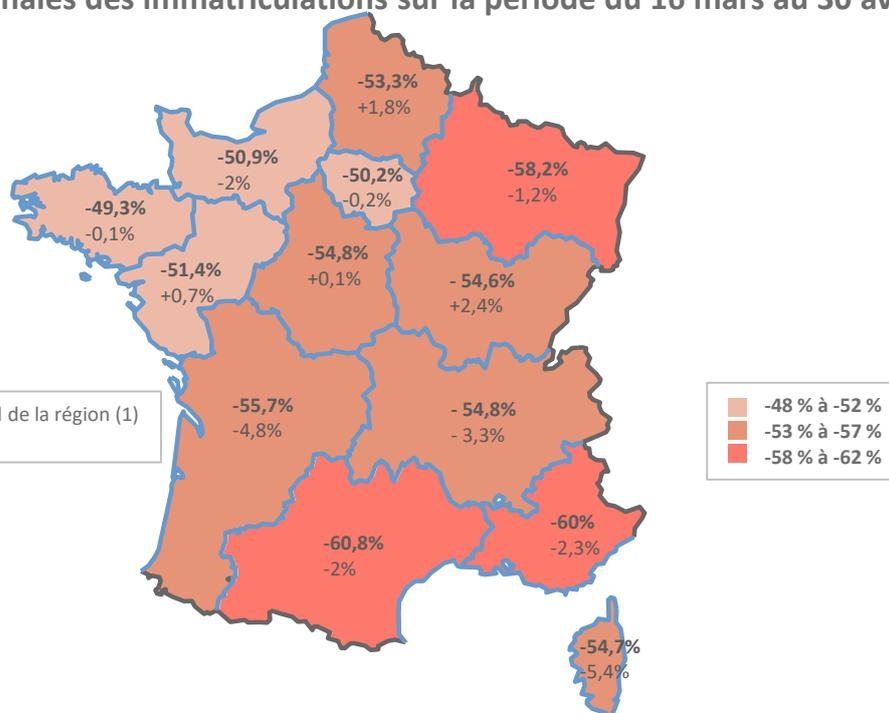
(1) évolution de la quinzaine considérée par rapport à la même quinzaine de l'année précédente
 (2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaine de l'année précédente
 (3) évolution sur la période du 16 mars au 30 avril 2020 par rapport à la même période en 2019
 Périmètre : France hors Alsace, Lorraine et DROM
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2020 – traitements Xerfi - I+C

Le Sud et le Grand-Est les plus touchés

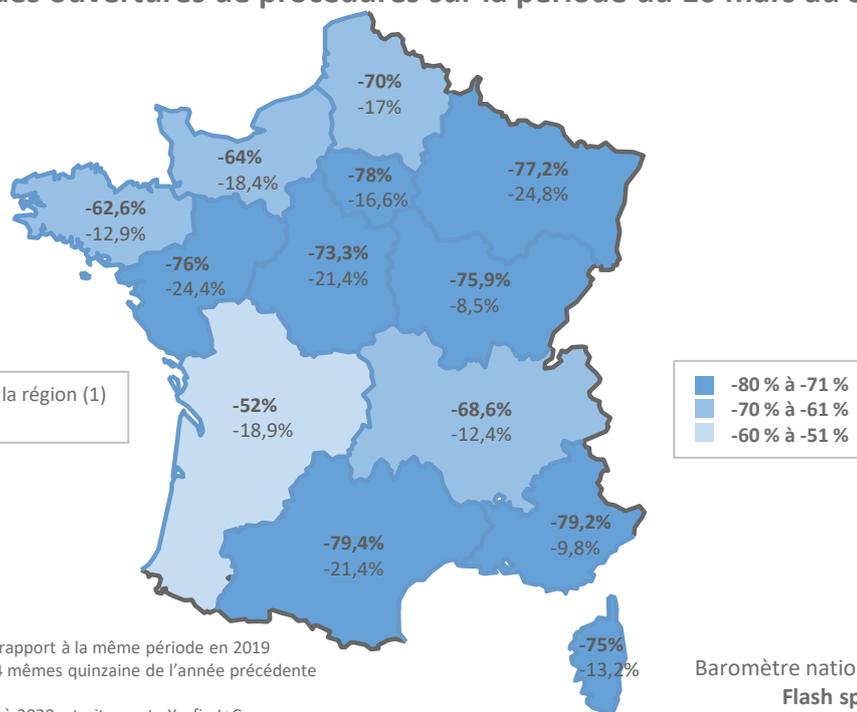
Bien qu'il frappe l'ensemble de l'économie et du territoire français, le bouleversement que provoque la crise du Covid 19 est variable selon les secteurs mais aussi les régions. Les mesures de confinement obligatoires ont concerné la totalité du territoire et les écarts d'impacts économiques entre les régions sont pour le moment moins marqués que ceux constatés au niveau épidémique. La spécialisation des régions dans des secteurs plus ou moins touchés devrait jouer un rôle prépondérant quant aux pertes d'activités enregistrées localement.

Les données produites par les greffiers, et en particulier les immatriculations, permettent également d'apporter un éclairage régional sur ce choc. En effet, même si l'ensemble des régions connaît une évolution négative de son nombre d'immatriculations d'entreprises sur la période du 16 mars au 30 avril à un an d'intervalle, l'écart est significatif (11,5 points) entre l'Occitanie (- 60,8 %), région la plus affectée et la Bretagne (- 49,3 %), la plus épargnée. A ce stade, la Bretagne, l'Île-de-France (- 50,2 %), la Normandie (- 50,9 %), et les Pays de la Loire (- 51,4 %) semblent mieux résister que l'Occitanie, PACA (- 60 %) et le Grand-Est (- 58,2 %).

Evolutions régionales des immatriculations sur la période du 16 mars au 30 avril



Evolutions régionales des ouvertures de procédures sur la période du 16 mars au 30 avril



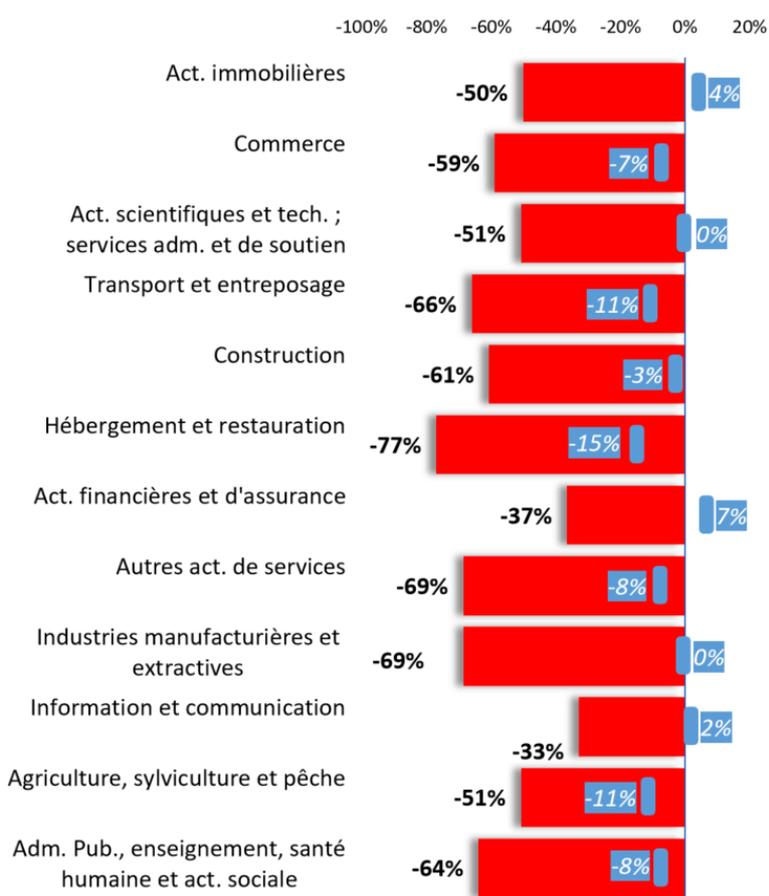
(1) évolution sur la période du 16 mars au 30 avril 2020 par rapport à la même période en 2019
 (2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaine de l'année précédente
 Périmètre : France hors Alsace, Lorraine et DROM
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2020 – traitements Xerfi - I+C

L'hébergement et la restauration à l'arrêt quasi-total

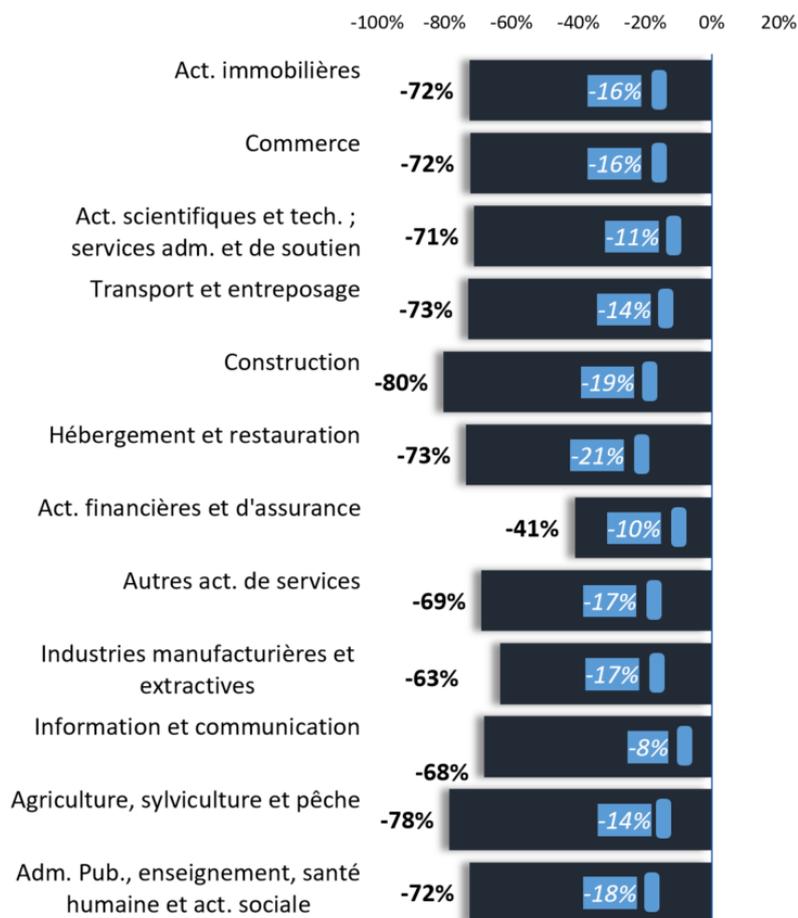
Comme pour l'analyse régionale, la crise sanitaire paralyse l'ensemble de l'économie réelle mais de manière particulièrement hétérogène selon les secteurs et également au sein d'un même secteur d'activité.

Sans surprise, et avec une chute de 77 % du nombre de créations d'entreprises sur la période du 16 mars au 30 avril, l'hébergement et la restauration sont les plus touchés. En première ligne de la crise, le secteur subit de plein fouet les effets dévastateurs des mesures de confinement et des fermetures obligatoires. Les autres activités de services (coiffure, soins de beauté, activités récréatives,...) et les industries manufacturières et extractives sont également particulièrement affectées avec un plongeon de près de 70 % des créations d'entreprises sur la période. Comme pour le secteur hébergement-restauration, les autres activités de services sont quasiment à l'arrêt complet et les industries manufacturières se retrouvent exposées directement à la chute de la demande et aux fermetures de points de vente.

Evolutions sectorielles des immatriculations sur la période du 16 mars au 30 avril 2020



Evolutions des ouvertures de procédures sur la période du 16 mars au 30 avril 2020



X % : taux d'évolution mensuel du secteur
X % : rythme annuel

Méthodologie

Ce document est réalisé à partir des informations statistiques brutes des bases de données des Greffes des tribunaux de commerce.

Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés auprès des Greffes au cours des années 2018 à 2020. Ces données sont issues directement des registres publics tenus par ces Greffes et sont déclarées par les chefs d'entreprises concernés ou mentionnées d'office par les greffiers. Le périmètre retenu dans cette étude exclut l'Alsace, la Lorraine et les DROM. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi - I+C.